

Revue de la jurisprudence récente précisant l'application du test de l'article 59 du *Code du travail* concernant le gel des conditions de travail. Un récent arrêt de la Cour d'appel du Québec vient préciser dans quel cadre un employeur peut modifier les conditions de travail après le dépôt d'une requête en accréditation ou l'expiration d'une convention collective. À la lumière de cet arrêt de la Cour d'appel et la jurisprudence récente, les auteurs effectueront une revue des principes et enjeux pratiques soulevés par cette disposition du *Code du travail* concernant notamment les différents types de recours disponibles, les obligations et droits en lien avec la sous-traitance et le licenciement, ainsi que la portée d'une clause « pont » prévue dans une convention collective.